

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 21 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DVD 123** Concession de distribution de la chaleur à Paris : Renonciation au droit de reprise sur des ouvrages non utiles au service situé en dehors du périmètre de la concession.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-38 ;

Vu le traité de concession conclu le 10 décembre 1927 entre la Ville de Paris et la compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), relatif à la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude sur le territoire parisien, objet des avenants n° 1 du 1<sup>er</sup> mars 1930, n° 2 du 3 juin 1933, n° 3 du 26 mars 1948, n° 4 du 27 janvier 1954, n° 5 du 13 juin 1983, n° 6 du 9 janvier 1987, n° 7 du 10 juin 1993, n° 8 du 20 décembre 2004, n° 9 du 9 avril 2009 et n° 10 du 25 juillet 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de bien vouloir renoncer au droit de reprise sur des ouvrages non utiles au service situé en dehors du périmètre de la concession ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

La Ville de Paris renonce à son droit de reprise sur les biens suivants, situés dans la commune de Saint-Ouen (93) :

- une canalisation KN005-004 DN 250/250, cheminant dans la centrale CPCU sur une longueur de 83 m, d'abord en aérien à la sortie de la station d'échange puis en galerie. Ensuite, la canalisation est enterrée sous la voirie rue des Bateliers sur une longueur de 46 mètres ;
- une canalisation KN005-005 DN 250/250, enterrée sous la voirie rue Frida Kahlo sur une longueur de 256 mètres ;
- une canalisation enterrée KN005-006 DN 100/100, cheminant sous la voirie rue Paulin Talabot sur une longueur de 79 m, puis rue de la Clef des Champs sur une longueur de 59 m ;
- une canalisation KN005-007 DN ZOO/200, enterrée sous la voirie rue Paulin Talabot sur une longueur de 173 mètres ;
- un branchement enterré 16086 DN 80 d'une longueur de 69 m voie Paulin Talabot ;
- un branchement enterré 16081 DN 100 d'une longueur de 7 m situé rue de la Clef des Champs
- un branchement enterré 16083 DN 100 d'une longueur de 20 m situé Rue Frida Kahlo ;
- une chambre de sectionnement des tubes Aller/Retour K1022 située rue Paulin Talabot ;
- une chambre de sectionnement des tubes Aller/Retour K1012 située Rue Paulin Talabot.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**